



Puis je attaquer le cmpp quels sont mes droits

Par **xenounouille**, le **25/01/2015** à **16:40**

bonjour a tous je vous explique mon histoire j ai 3 enfants et mon petit derniers enzo est suivit en cmpp depuis 1 ans c est un enfants qui a beaucoup de retard du a retard de croissance enzo est un enfant tres difficile et tres tonique a la maison a l ecole plutot a l ecart et reserve le mardi soir enzo c est fait griffer par un camarades de classes a la joue apres il se bagarre beaucoup avec son grand frere et le plus grand le tape beacoups malgres que je suis enormeent deriere eux le mercredi ayant de suivit orphoniste pour les 3 et que c est tres longs et que pour eux aussi etait longs il m ont rendu dingue reste de 12h30 a 14h dans une salle de t attente faut comprendre pas facile a la fin des sceance en sortant jai voulu me fumer une cigarette et le petit dernier a courru pour traverser je l ai rattrapper de justesse mais par accident je l ai bruler avec la cigarette puis le lendemain sans me rapprocher quoi que ce soit parce que je n ai jamais fait de mal a mes enfants j ai mene mon petit dernier a son rendez vous au cmpp avec la psyco motriciene l apres midi il m ont fait venir l apres midi pour me dire qu il m avait colle un signalement il ne m ont meme pas laisse m exprime depuis septembre 2014 l enquete maintenant est termine et a ete en ma faveur ils ont bien vu qu il y avait aucune maltraitance mais je voudrai les attaquer pour ce qui m on fait subir a moi et a mon enfant sachant que le petit a ete auditionne par la brigade des mineurs et vu par un medecin legiste j ai vecu 5 mois d enfer que puis je faire puis je avoir raison

Par **moisse**, le **25/01/2015** à **16:58**

Bonsoir,

Si votre petit se sert de ses poings, ce n'est pas votre cas qui nous avez collé un pavé de 20

lignes sans une seule ponctuation, ni virgule, ni point, pas même un petit espace.
Vous voulez attaquer à l'américaine une organisation qui n'a fait que son boulot.
En effet signaler un bambin qui porte des traces de coups et de brûlures à la cigarette n'est en rien une attaque à votre égard.
Il vaudrait même mieux que ces signalements soient effectués systématiquement, les enquêtes existent justement pour établir le cas échéant les responsabilités et faire la part des choses.